

PROJET DE FUSION ENTRE

LTU TECH

**Société par actions simplifiée
au capital de 317.864 euros**

**Siège social : 27 Avenue de la Division du Général Leclerc
92310 SEVRES**

**810.994.681 RCS NANTERRE
(société absorbante)**

ET

ON PRINT

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.318.700 euros**

**Siège social : 1 Rue de l'Union
Village des Voiles 2 - Bâtiment D**

**59520 MARQUETTE LEZ LILLE
792.692.618 RCS LILLE METROPOLE
(société absorbée)**

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARQUETTE-LEZ-LILLE du 30 Septembre 2019, la société LTU TECH et la société ON PRINT ont signé un projet de fusion aux termes duquel la société ON PRINT transmettrait, à titre de fusion, à la société LTU TECH l'ensemble de son patrimoine.

Sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, la société ON PRINT ferait apport à la société LTU TECH de la totalité de son actif, soit 889.697 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.103.351 €. L'actif net transmis s'élèverait à - 213.654 €.

La société ON PRINT, en vue de constituer un actif net positif pour permettre la réalisation de la fusion, a réalisé, en date du 15 Juillet 2019, une augmentation de son capital social d'une somme de 313.700 €, pour le porter de 1.005.000 € à 1.318.700 €, par l'émission de 3.137 actions nouvelles de numéraire de 100 € de valeur nominale émises au pair et entièrement souscrites par la société LTU TECH par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible détenue par la société LTU TECH sur la société ON PRINT à concurrence de 313.700 €. Cette augmentation du capital social en date du 15 Juillet 2019 a donné lieu à une hausse des capitaux propres de la société ON PRINT à hauteur de 313.700 €, faisant ressortir l'actif net transmis à 100.046 €.

L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 1^{er} Janvier 2019, les opérations réalisées par la société ON PRINT depuis cette date devant être considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la société LTU TECH. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion :

- la société LTU TECH réduirait son capital d'une somme de 15.893,20 € par voie de réduction du montant nominal des actions de 1 € à 0,95 € afin de permettre la faisabilité juridique de la fusion, notamment la libération du capital ;
- la société LTU TECH détenant 8.711 actions de la société ON PRINT sur les 13.187 actions composant le capital de cette dernière, renoncerait à ses droits dans sa propre augmentation de capital qui ne s'élèverait donc qu'à 46.774,20 €. En rémunération de l'apport net, 49.236 actions nouvelles de 0,95 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux associés de la société ON PRINT autres que la société LTU TECH, le tout augmenté d'une soulte en numéraire de 4,11 €.

La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net transmis, soit 100.046 €, sur la base des comptes sociaux au 31 Décembre 2018 et après prise en compte de l'augmentation de capital réalisée en date du 15 Juillet 2019 et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société LTU TECH, soit 46.774,20 €, constituerait une prime de fusion qui ressortirait provisoirement à 53.271,80 €. Ladite prime de fusion serait d'une part, augmentée d'un montant correspondant à la réduction du capital social, non motivée par des pertes, de la société LTU TECH soit 15.893,20 €, et d'autre part, réduite d'un montant correspondant aux droits non exercés par la société LTU TECH soit 66.087,87 €, et s'élèverait globalement à 3.077,13 €.

Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par les associés de la société LTU TECH.

Il résulterait de l'annulation des 8.711 actions de la société ON PRINT détenues par la société LTU TECH un mali de fusion de 552.862,13 €.

Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 11,00024 actions de la société LTU TECH pour 1 action de la société ON PRINT.

La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des associés de la société absorbée et de la société absorbante.

La société ON PRINT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Les créanciers des sociétés absorbante et absorbée dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE le 1^{er} Octobre 2019 pour la société absorbante et au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE le 1^{er} Octobre 2019 pour la société absorbée.